

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2019

SIMPLIFICATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS - (N° 759)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par
Mme Degois, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 16

Supprimer la division et l'intitulé de la sous-section 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.